

Dossier suivi par :
LOLLIVIER Stéfan
Tél. : 01 41 17 62 16
Fax : 01 41 17 68 68
Mél : DG75-A040@insee.fr

Paris, le 9 novembre 2011
N° 3/DG75-A050/

Objet : L'utilisation du répertoire statistique des logements pour la fourniture d'information localisée et l'amélioration de l'efficacité de la collecte des enquêtes.

Le répertoire statistique des logements sera construit prioritairement à partir des fichiers fiscaux, notamment le fichier de la taxe d'habitation. En tant que base de données statistiques, il fournira une information localisée sur les adresses, les logements et les personnes qui occupent ces logements. Mais il est aussi destiné à améliorer l'efficacité des enquêtes auprès des personnes, en particulier les enquêtes annuelles de recensement.

Le répertoire statistique des logements fournira une information localisée :

1- sur les adresses des bâtiments :

- les travaux de l'équipe de projet n'ont débuté qu'au début du mois de septembre 2011. La priorité a été donnée à l'expertise des adresses des logements dans les fichiers fiscaux, ou du moins de l'examen des informations qui permettent de les localiser. Cette priorité est liée au fait que se déroule parallèlement un projet de rénovation du Répertoire des Immeubles Localisés, et qu'il convient d'examiner les synergies entre les deux travaux.
- le fichier de la taxe d'habitation contient de nombreux éléments permettant de repérer et de caractériser le bâti résidentiel dans une commune donnée. Parmi les plus importants :
 - l'adresse du bâtiment au cadastre, sous la forme d'un code Rivoli correspondant à la rue, d'un numéro dans la rue, et d'un complément (Bis, Ter, ou lettre). Le code Rivoli et l'intitulé de la voie sont conformes à la normalisation disponible dans le fichier Fantoir ;
 - l'adresse fiscale du bâtiment, à savoir celle à laquelle l'administration adresse les courriers lorsque c'est nécessaire. Dans la quasi-totalité des cas, l'adresse fiscale et l'adresse au cadastre coïncident. Lorsqu'elles diffèrent, il s'agit en général d'une parcelle cadastrale sur plusieurs voies, ou encore d'une voie ou d'une portion de voie qui a été renommée ;
 - deux codes qui décrivent respectivement le bâtiment et l'entrée dans le bâtiment au cadastre ;
 - des informations complémentaires pour un nombre limité de bâtiments :
 - si il s'agit d'une résidence HLM, le fichier contient deux variables qui permettent de repérer un bâtiment au sens de la codification HLM ou du bail ;
 - un complément d'adresse non normalisé qui permet d'améliorer l'acheminement du courrier, principalement dans les grands

ensembles. Outre un numéro usuel de logement, il peut contenir une caractérisation signifiante du bâtiment et/ou de l'escalier.

- les références cadastrales de la parcelle à laquelle appartient l'adresse.
- Dans les fichiers de test dont on dispose (Ille-et-Vilaine et Seine-Saint-Denis), un seul bâtiment et une seule entrée sont associés à une adresse donnée dans près de 95% des cas.
 - en Seine-Saint-Denis, 94 % des adresses pour 78 % du nombre de logements sont dans cette situation. En Ille-et-Vilaine, ces proportions sont de 96 % et 82 % ;
 - sinon, la situation quasi-exclusive est celle où à une adresse donnée correspond une seule subdivision, bâtiment ou entrée. Soit l'adresse comporte plusieurs bâtiments avec une entrée par bâtiment, soit elle comporte un seul bâtiment avec plusieurs entrées. Les proportions cumulées de ces situations avec celle à un seul bâtiment et une seule adresse sont de 99,9 % (96,8% pour les logements) dans le 93, et de 99,8 % (98,5% pour les logements) dans le 35 ;
 - Les situations avec plusieurs bâtiments et plusieurs entrées par bâtiments sont donc très rares, même si l'on les pondère en fonction du nombre de logements.
- La connaissance des parcelles cadastrales permet :
 - de prévoir un géoréférencement du répertoire par appariement avec le RGE ;
 - de repérer le bâti lorsque les adresses ne comportent pas de numéro de rue. Cette situation est marginale dans le 93 mais dépasse 12% des adresses dans le 35. Dans plus de la moitié de ces cas, le repérage par adresse, bâtiment ou entrée est alors inopérant car une même parcelle cadastrale contient plusieurs bâtiments (en l'occurrence des maisons la plupart du temps). C'est alors la parcelle cadastrale qui permet le mieux de repérer le bâti : dans cette situation, 99,6% des maisons sont seules sur la parcelle cadastrale, et 99,96% sont à au plus deux sur la même parcelle.

2- sur les logements :

- à ce stade des travaux, et contrairement aux adresses, aucune expertise approfondie n'a été réalisée sur la qualité de l'information contenue dans les fichiers fiscaux. On s'en tient ici à des indications ;
- l'information paraît fiable en ce qui concerne la qualité du propriétaire du logement (particulier, société privée, HLM ou bailleur social), ainsi que l'année de construction du logement, qui fait suite à des écritures cadastrales ;
- le fichier renseigne sur le fait que l'occupant est ou non propriétaire, information qui renvoie à des actes et à nouveau a priori fiable ;
- l'information sur le fait qu'il s'agit d'une maison ou d'un appartement paraît elle aussi de bonne qualité, de même que l'étage de l'appartement dans l'immeuble ;
- la qualité de l'information sur les caractéristiques physiques du logement doit être expertisée : surface, nombre de salles de séjour, de chambres, de bains et douches, de même que la présence d'un garage ou d'un box, ou l'existence d'un ascenseur ;
- le type de logement : résidence principale, secondaire, ou logement vacant renvoie aux conventions fiscales, et peut donc différer des conventions statistiques. Ceci étant, le concept statistique de résidence principale (de même que celui de ménage) date d'une époque où la multilocalisation des personnes était beaucoup moins répandue qu'aujourd'hui, et apparaît de plus en plus conventionnelle. De fait, les sources fiscales renseignent sur tous les logements qu'un même personne est susceptible d'occuper au cours de l'année.

3- sur les personnes qui habitent les logements :

- on dispose de l'État-civil des adultes (sexe, date de naissance), mais seulement de l'année de naissance des mineurs à charge ;
- le fichier fournit également pour les adultes la commune de naissance en France, ou le pays de naissance à l'étranger ;
- on connaît le statut matrimonial légal (y compris PACS) des personnes ;



- il est enfin possible de connaître les déménagements entre deux années consécutives.

Le répertoire statistique des logements permettra d'améliorer le fonctionnement d'autres travaux et projets de l'Insee

- Il présente de nombreuses synergies avec le projet en cours de rénovation du répertoire des immeubles localisés (Ril) :
 - la mise à jour annuelle du Ril va être simplifiée et automatisée grâce au travail de synthèse des sources administratives externes réalisé en amont par le répertoire statistique des logements ;
 - le fait de disposer des références cadastrales dans le Ril grâce au répertoire permettra d'automatiser la récupération des coordonnées spatiales, tâche encore largement manuelle à ce jour.
- Il permet d'envisager des procédures de dépôt postal des questionnaires du recensement, complémentaires au projet en cours de réponse par Internet :
 - d'ici 2014, les individus se verront offrir la possibilité de remplir par Internet les bulletins du recensement. Mais seul le retrait des questionnaires est ainsi évité, es agents recenseurs continuent à déposer les bulletins chez les particuliers ;
 - avec le répertoire des logements, on dispose a priori de la liste des logements à recenser, mais aussi des informations qui permettent d'adresser des courriers aux contribuables. Celles-ci peuvent être utilisées par l'Insee pour écrire aux personnes qui vont être recensées, par exemple pour leur adresser les bulletins du recensement. A l'Insee, cette procédure d'envoi postal est bien rôdée et utilisée pour certaines enquêtes.
- Aujourd'hui, les enquêtes annuelles de recensement interrogent environ 9 millions de personnes dans 4,5 millions de logements, ce qui représente une charge importante.
 - Les premiers travaux conduits par Vincent Loonis montrent que les nombres de logements et de personnes présents dans les fichiers fiscaux et le recensement diffèrent de moins de 1% sur le territoire métropolitain, même si les écarts par communes sont plus élevés.
 - Compte-tenu de la qualité de l'information contenue dans le répertoire statistique des logements se pose la question de la taille optimale des enquêtes annuelles de recensement. Le programme « répertoire des logements » souhaite lancer des travaux méthodologiques afin de déterminer dans quelles proportions la taille des enquêtes de recensement pourrait être optimisée grâce l'information contenue dans le répertoire (nombre de logements et de personnes, variables auxiliaires). La mise en œuvre d'éventuelles recommandations devra cependant tenir compte des contraintes législatives qui pèsent sur le recensement.
- Enfin, le répertoire statistique des logements pourra constituer une base de sondage pour les enquêtes futures auprès des personnes. Il permet aisément d'échantillonner toutes les unités souhaitables : adresses ou groupe d'adresses, étages, logements, individus. Il dispose en outre d'une vaste information pour échantillonner des populations spécifiques (âge, revenu, nationalité...). Cette base est enfin particulièrement adaptée aux enquêtes multimodes, car elle contient les identifiants récents des unités à enquêter.

Le Directeur du programme
« répertoire des logements »

Stéfan LOLLIVIER

